



Réf. Farde e-Assemblées : 1689054

N° PV : 24

Réf. Tutelle : 19/12/2011/A/024

N° OJ : 15

Arrêté - Conseil du 19/12/2011

Présents - Zijn aanwezig :

M. dhr. THIELEMANS, Bourgmestre-Président; Burgemeester-Voorzitter; Mme mevr. HARICHE, M. dhr. CLOSE, M. dhr. OURIAGHLI, M. dhr. CEUX, Mme mevr. LALIEUX, Mme mevr. NOËL, M. dhr. EL KTIBI, M. dhr. MAMPAKA, M. dhr. DE HERTOOG, M. dhr. FASSI-FIHRI, Echevins; Schepenen; Mme mevr. LEMESRE, M. dhr. ROMDHANI, M. dhr. HEIRBAUT, M. dhr. NIMEGEERS, M. dhr. BOUKANTAR, M. dhr. EL HAMMOUDI, M. dhr. COOMANS de BRACHENE, Mme mevr. ABID, Mme mevr. MATHIAS, M. dhr. VAN DER LINDEN, M. dhr. OBERWOITS, M. dhr. BARNSTIJN, M. dhr. PETERS, M. dhr. SMET, Mme mevr. NAGY PATINO, Mme mevr. MUTYEBELE, Mme mevr. KIMBONDJA KALENGI, Mme mevr. MEJBAR, M. dhr. AMRANI, Mme mevr. OLDENHOVE de GUERTECHIN, Mme mevr. FISZMAN, M. dhr. MAINGAIN, Mme mevr. JELLAB, Mme mevr. RAZZOUK, Mme mevr. LEMAITRE, M. dhr. ERENS, Conseillers communaux; Gemeenteraadsleden; M. dhr. SYMOENS, Secrétaire de la Ville; Stadssecretaris.

Objet: Règlements-taxes 2012.- Impôt communal additionnel à l'impôt des personnes physiques.

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la Nouvelle Loi Communale et notamment les articles 117 et 260;

Vu le Code des Impôts sur les Revenus et notamment les articles 465 à 469;

Vu la situation financière de la Ville;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1er.- Il est établi pour l'exercice 2012 un impôt communal additionnel à l'impôt des personnes physiques qui sont imposables dans la commune au 1er janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice.

Article 2.- Le taux de l'impôt est fixé pour tous les contribuables à 6 % de la partie de l'impôt des personnes physiques due à l'Etat pour le même exercice.

Ainsi délibéré en séance du 19/12/2011

Le Secrétaire de la Ville,
De Stadssecretaris,
Luc Symoens (s)

Le Bourgmestre-Président,
De Burgemeester-Voorzitter,
Freddy Thielemans (s)

Pour copie conforme, Bruxelles, le 11/01/2012 :

Par le Conseil / Vanwege de Raad
Par délégation du Secrétaire de la Ville,
In opdracht van de Stadssecretaris,

Le Conseil / De Raad,

Mia VERMEIR
Receveur de la Ville / Stadsontvanger

Freddy THIELEMANS
Bourgmestre / Burgemeester

Annexes: